

**Une équipe pluridisciplinaire engagée au service
des Enfants, Adolescents, jeunes Adultes
et de leur Famille**

Directrice Générale ADPEP 2A

- Céline CENTOFANTI

Directrice Médicale

- Dr Frédérique MASSA

Cheffe de service

- Manon COUSSINE-DESANTI

Assistante Sociale

- Alexandra MELGRANI

Educatrice Spécialisée

- Aurélie CHAMBOST

Orthophonistes

- Sandrine QUIBEL
- Sylvie CUEVAS

Psychologues

- Irène GIORGETTI
- Carine ALFONSI
- Anne-Laure SALAUN
- Julie HINH THAI
- Virginie REMOND

Neuropsychologue :

- Virginie REMOND

Psychomotriciennes

- Marie-Madeleine GIUDICELLI
- Lucia MARTINETTI

Secrétaire Coordinatrice :

- Marie

Secrétaire :

- Marie-Sarah

La gestion du C.M.P.P. est assurée par : **L'A.D.P.E.P. 2A**

***L'ADPEP 2A, une philosophie
entre « Laïcité » « Solidarité »
« Egalité » et « Citoyenneté »***

*Une association loi 1901 gérant des
établissements et services du
secteur médico-social, et relevant de
l'économie Sociale et Solidaire.*

- Le CMPP

- Le CAMSP / EDAP
- Le SESSAD DYS

Présidente : Madame Martine ALLIEZ

☎ 04.95.22.23.72.

siege@adpep2a.fr - direction@adpep2a.fr

Une Fédération Générale des
PEP :

Un réseau de 99 associations
de proximité fédérées au sein
d'une Fédération générale qui
agit pour une société inclusive.

Qui intervient dans les
domaines de la petite enfance,
de l'éducation, des loisirs, du
social, du médico-social et de
la santé.

Centre

Médico

Psycho

Pédagogique

**Consultations, Soins,
et Rééducations pour
Enfants, Adolescents et jeunes Adultes
de 0 à 20 ans.**

L'équipe du CMPP vous accueille dans les
locaux situés :

12 Avenue Noel Franchini – 20090 AJACCIO

Du lundi au jeudi 8h-12h et 13h-18h

Le vendredi 8h-12h

Tél : 04 95 22 32 26



cmpp@adpep2a.fr

Le CMPP est un établissement de consultations, de diagnostics et de soins qui reçoit des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes, élèves de l'enseignement préélémentaire, élémentaire ou secondaire qui peuvent présenter différents symptômes tels que :

- Des difficultés dans leur vie familiale ou scolaire (difficultés d'adaptation, instabilité, désintérêt scolaire, inhibitions, difficultés relationnelles, agressivité, manifestations psychosomatiques...).

- Des troubles psychomoteurs ou psychosensoriels (retards, difficultés de graphisme, immaturité...).

- Des troubles du langage oral, de l'articulation, de la parole, du langage écrit, de la dyslexie, des troubles lexicographiques.

- Des difficultés d'apprentissage en français (lecture, orthographe...) ou en mathématiques.

- Des Troubles du Neuro-Développement (TND) dont les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

L'inscription se fait en ligne auprès du secrétariat

Rendez-vous de préadmission avec la Cheffe de Service.

Premier entretien avec la Directrice Médicale Psychiatre du service.

Relais avec une Psychologue référente de l'enfant.

- Ouverture du dossier administratif.
- Première approche de la demande de la famille et de la problématique de l'enfant.
- Approche de l'enfant dans son environnement familial, social et scolaire.
- Evaluation des besoins en termes de bilans pluridisciplinaires et préconisation.

SEANCES DE DIAGNOSTIC SELON LES BESOINS :

- Bilan orthophonique.
- Bilan psychomoteur.
- Bilan neuropsychologique.
- Bilan éducatif.
- Accompagnement de la famille par l'Assistante Sociale

TRAVAIL INSTITUTIONNEL :

Pour donner suite à la préadmission effectuée par la Cheffe de Service et la première consultation avec le Médecin, le suivi de l'enfant peut commencer et se fait obligatoirement en relais avec une psychologue qui sera sa référente.

Une décision d'accompagnement de l'assistante sociale pourra être proposée aux familles.

Des bilans pluridisciplinaires peuvent être proposés selon les besoins de l'enfant.

Au cours de la prise en charge, pour chaque enfant, adolescent, ou jeune adulte, un travail de synthèse en équipe et des rencontres rythmées avec les parents, permettront d'évaluer l'évolution du suivi et si besoin de décider d'un arrêt.

LES ACCOMPAGNEMENTS ET PRISE EN SOINS :

Individuels ou en groupe selon la prescription :

- Accompagnement éducatif.
- Séance en orthophonie.
- Séance en psychomotricité.
- Psychothérapie individuelle.
- Thérapie familiale.
- Séance en groupe

Le CMPP travaille en partenariat avec tous les professionnels concernés par les enfants, adolescents et jeunes adultes, quel que soit leur champ de compétence (Ecole, Secteur Social, Santé, Justice...) dans le respect de la déontologie.

Les données médicales sont protégées par le secret médical dont seul est détenteur la Directrice Médicale. Une exception à cette règle : la loi qui impose une obligation de signalement aux autorités compétentes en cas de présomption de maltraitance ou de carence avérée dont serait victime l'enfant.

Des informations pourront être données à l'enseignant de l'enfant sous deux conditions : autorisation des parents, ces informations doivent être utiles à la scolarité de l'enfant.

La communication des documents et données s'effectue dans le respect des lois et règlements en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire. Vous pouvez vous adresser à la Directrice Médicale. Toutes les autres données sont protégées par le secret professionnel.

Art.311.4 du code de l'action sociale et des familles.

Au cours de la prise en charge de votre enfant, un certain nombre de renseignements vous seront demandés. Ils sont traités par informatique.

La loi du 06 janvier 1978 prévoit notamment votre droit d'accès à cette information. Tout responsable légal justifiant de son identité a le droit d'interroger la Directrice Générale Mme Céline CENTOFANTI pour en avoir connaissance avec droit de rectification et suppression.

L'établissement a souscrit une assurance auprès de la MAIF garantissant notamment les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile et le recours protection juridique

